



Scandale social dans les Ecoles d'architecture

165 enseignants sans salaire depuis octobre 2019 !

En octobre 2019, 165 enseignants des écoles nationales supérieures d'architecture (soit plus d'1/3 des Maîtres de Conférences Associés) n'avaient ni contrat, ni rémunération.

Aujourd'hui ils se trouvent dans une situation alarmante.

C'est le chaos : les uns ne sont pas payés de leur salaire depuis septembre 2019, les autres n'ont perçu que des acomptes, d'autres encore restent sans feuille de paye, le tout sans aucune information de l'administration.

Conséquences : perte de logement, maladie, accumulation de dettes, perte des aides sociales, refus de crédit bancaire, burn out, dépression... qui conduisent à des situations personnelles et familiales qui basculent dans la détresse sociale, dont l'administration porte l'entière responsabilité.

Les alertes et interpellations répétées et insistantes du Syndicat national des écoles d'architecture (SNEA-CGT) depuis octobre 2019 auprès des services de la Direction générale des patrimoines puis du Secrétariat général n'ont obtenu que le silence pour réponse.

Le 22 janvier, lors de la rencontre entre l'intersyndicale CGT FSU SUD UNSA, Franck Riester a dénoncé cette situation, la considérant comme inacceptable ; il a pris l'engagement que tous les agents seraient payés de leur salaire et auraient communication de leurs feuilles de paie le 31 janvier au plus tard et que tous les moyens seraient mis en place pour l'exécution de cet engagement.

Le 23 janvier, lors du comité technique commun des écoles nationales supérieures d'architecture, le SNEA-CGT s'est vu une fois de plus refuser, malgré une demande préalable, la communication d'un état des lieux exhaustif et explicite de ces situations de non paiement de salaires des maîtres de conférences associés et de leurs conséquences pour les agents.

En outre, l'administration a refusé également de communiquer les chiffres de suppressions de postes dans chaque école nationale supérieure d'architecture et de fixer une date de séance dédiée à la situation de tous les contractuels.

Face à cette obstruction et au refus délibéré de dialogue de l'administration, les organisations syndicales ont quitté la séance.

Malgré nos alertes successives, nous dénonçons l'inertie de l'administration et son incapacité à faire face à ses obligations fondamentales, générant ainsi l'isolement et la détresse financière et sociale de nos collègues. A l'évidence, tous les moyens doivent être donnés aux bureaux de gestion du service des ressources humaines de l'administration centrale pour qu'ils accomplissent leurs missions dans des conditions normales.

L'administration doit tenir les engagements du Ministre : tous les agents doivent être payés à terme échu de leur salaire, avoir communication de leur feuille de paie et, le cas échéant, les justificatifs ouvrant droit au chômage.

Paris, le 24 janvier 2020